

---

## Levée de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794) du soir et signature du président et des secrétaires

François-Sebastien-Christophe Laporte, Paul-Augustin Lozeau, Jean Pelet, Michel-Martial Cordier, Jean Borie, Louis Louchet, André Dumont

---

### Citer ce document / Cite this document :

Laporte François-Sebastien-Christophe, Lozeau Paul-Augustin, Pelet Jean, Cordier Michel-Martial, Borie Jean, Louchet Louis, Dumont André. Levée de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794) du soir et signature du président et des secrétaires. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 358;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_17180\\_t1\\_0358\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17180_t1_0358_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

# Séance du 15 vendémiaire (soir)

## Présidence d'André DUMONT

### 1

La séance est ouverte à sept heures par l'appel nominal, pour la nomination de quatre membres qui doivent compléter le comité de Sûreté générale.

L'appel fini, le président en proclame le résultat, et la Convention nationale dé-

crète que Laporte, Reubell, Reverchon et Bentabole, qui ont réuni la majorité des suffrages, sont membres du comité de Sûreté générale (1).

La séance est levée à neuf heures.

*Signé, A. DUMONT, président ;  
L. LOUCHET, BORIE, CORDIER, PELET,  
A.P. LOZEAU, LAPORTE, secrétaires.*

(1) P.-V., XLVI, 335. C 321, pl. 1331, p. 59. Décret anonyme selon C\* II 21, p. 6. *Bull.*, 15 vend. (suppl.); *Moniteur*, XXII, 172. *Débats*, n° 746, 257; *Ann. R. F.*, n° 17; *J. Perlet*, n° 744; *Mess. Soir*, n° 780; *M. U.*, XLIV, 247; *Rép.*, n° 17.